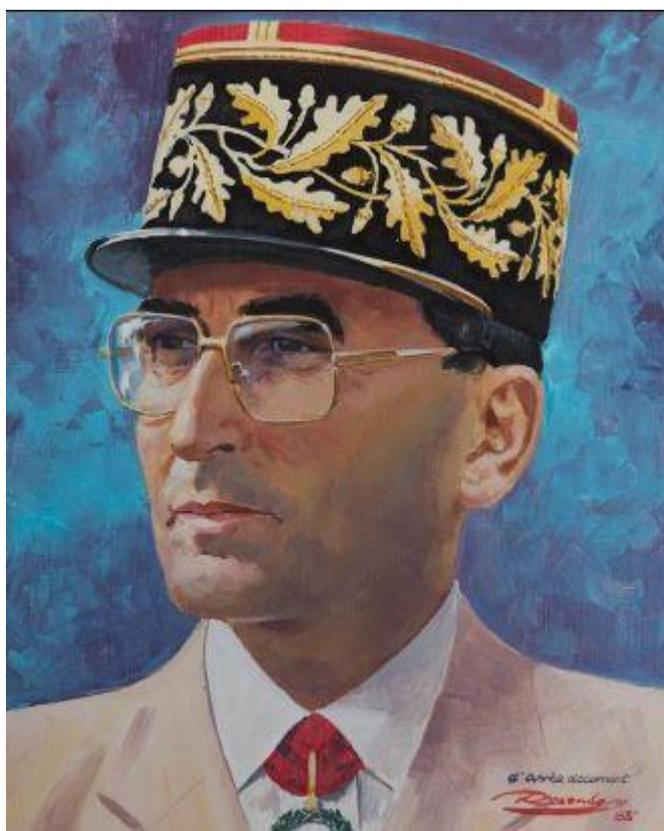


Lettre d'ailleurs et d'ici

Publié le 11 septembre 2016 par Veilleurs



Le général d'armée Jean-Claude Coullon. (Peinture de A.Rosenberg)

La grande révolution légionnaire de 1984

Alors que le temps s'écoule, que nos heures s'évanouissent, il nous faut sauver ce qui le mérite. Pour ce faire, encore faut-il que nos mémoires vivantes avant de partir pour leur dernier bivouac veuillent bien confier leurs souvenirs.

Le conte de l'été, publié récemment, avait pour finalité de faire connaître, sur le mode plaisant certes, une histoire vraie de la Légion des sables. Cette Légion du désert qui a forgé et vu naître une grande part de sa légende. Plus tard, d'autres défis se sont présentés à elle...

Les sursauts de l'Histoire jettent souvent aux oubliettes des pans entiers de la mémoire collective. Déjà au lendemain de la Grande Guerre beaucoup prétendaient "qu'il va suffire d'un peu de temps, à peine, pour emporter avec nos monuments, le petit plan de poussière qui les supporte..."

Peut-être que l'on a tort de parler, dans certains cas, de mérites ou de démérites, de vertus ou de vices. Pourtant, nous restons convaincus que ce qui est digne d'être gardé en mémoire doit être classé dans une catégorie qui le définisse : la Nécessité.

Nécessité d'être le plus fort et le plus heureux ou de disparaître, urgente nécessité de devancer le temps et de courir l'espace sous peine d'être écrasé; l'homme lutte sans cesse avec le nécessaire; sa pensée, son courage reçoivent une stimulation furieuse d'où peuvent provenir les sursauts, les progrès, les exploits, les accès de sublime vertu, les coups de génie humain.

C'est ce qui lui apparaissait comme une nécessité intangible au profit de la Légion moderne qui a guidé la pensée du général d'armée Jean-Claude Coullon, commandant alors le Groupement de Légion étrangère, pour concevoir le Commandement de la Légion étrangère.

Conscients de l'éphémérité de la mémoire comme celle de l'éclat du papillon, nous lui avons demandé de nous confier son témoignage, ses souvenirs, sur son action visant la création d'un commandement unifié de la Légion étrangère et ce qui en découle et de fonctions et/ou concepts qui allaient ouvrir de nouvelles voies à une Légion progressant avec son temps - même si l'une de ces créatures a échappé à la volonté spécifique de son créateur : le code d'honneur -; nonobstant les craintes de certains échelons à l'esprit quelque peu étriqué, sinon «complotiste ».

Nous sommes particulièrement honorés que celui qui fut notre chef estimé puisse encore s'intéresser à nous au point de nous offrir une telle page d'histoire de la Légion contemporaine, et de nous autoriser à la publier car nous savons que

« ...lorsque le silence se creuse le long des tombes closes... » Surgissent toujours, ici ou là, des historiens de fortune qui distordent, volontairement ou non, la réalité.

Le général Coullon a commandé dans tous les grades, jusqu'à et y compris, celui de général de brigade dans les rangs de notre chère Légion. Il a assumé quelques-unes des plus hautes fonctions pouvant être occupées par un officier général, il a un passé au service de la France hors du commun, il a présidé aux destinées de la FSALE pendant onze longues années, il a imaginé et fait voter la loi «Par le sang versé», il est titulaire des plus hautes dignités en matière de décorations, c'est dire qu'il n'a rien à prouver ni à faire valoir. C'est donc dans le registre du faire-savoir que s'inscrit ce témoignage que nous lui avons demandé. Soyez en remercié ici, mon Général. Antoine Marquet et Christian Morisot

-oOo-

Le Commandement de la Légion étrangère

Par le général d'armée (2s) Jean-Claude COULLON, ancien commandant de la Légion étrangère 1982-1985.

Nous avons appris au fil du temps que rien de grand ne peut se faire seul.

*La préparation de la mission "Beyrouth" (FMSB) m'avait conduit à porter la priorité de mon effort de commandement sur la 31^e Brigade. J'allais, dès mon retour du Liban, donner la priorité à l'organisation de la Légion, organisation à laquelle j'avais beaucoup réfléchi durant mon commandement de la 13^e DBLE et mon passage au cabinet du Ministre. Mon ambition était de jeter les bases pour en faire **l'outil de combat le plus solide et le plus moderne de l'armée de terre**, avec pour fil directeur la volonté de voir former le légionnaire comme un **compagnon d'armes** et*

*non comme un matricule, fort au physique comme au moral et comme **un soldat indiscutable** au plan de la compétence et de l'éthique. Pour atteindre ce but, il me fallait disposer d'une autorité formelle sur l'ensemble de la Légion, ce qui n'était pas le cas dans ma fonction de commandant du Groupement de la Légion étrangère. Il me fallait aussi réorganiser en interne la "maison-mère" afin de faire d'Aubagne le centre d'autorité non seulement moral mais organique de la Légion.*

Pour la conduite de cette action, je vais avoir la chance de disposer de trois atouts majeurs.

1- Je connais le ministre Charles Hernu et le chef d'Etat-major de l'Armée de terre. Le général Imbot est un ancien légionnaire de la "13" en Indochine et nos relations s'inscrivent dans l'amitié depuis que j'ai été son adjoint au bureau Infanterie de la DPMAT en 1973.

2- Les régiments sont commandés par une équipe de colonels de très grande pointure et d'une totale discipline intellectuelle: Germanos (2^e REP), François (2^e REI), Gosset (3^e REI), Colcomb (4^e RE), Mayer (5^e RMP), de la Presle (1^{er} REC), Cler (1^{er} RE), Rideau (13^e DBLE).

3- D'une équipe de "collaborateurs" d'une exceptionnelle qualité tant à l'Etat-Major du GLE qu'au niveau des chefs de corps.

Je vais aussi avoir la chance d'une opportunité: la dissolution de la 31^e Brigade.

1984 *Va donc être la grande année d'une organisation en profondeur de la Légion étrangère. J'y ai consacré la majeure partie de mon action avec la ferme volonté de convaincre de sa nécessité la haute hiérarchie et de réussir ce pari sur l'avenir. Pour décrire cette organisation je vais employer le "je" mais en fait, si en tant que Chef je suis bien le décideur, je bénéficie, comme je l'ai souligné dans mes "atouts" d'une solide "équipe" - mes adjoints, mes chefs de bureau de l'EM, les chefs de corps -*

*d'une exceptionnelle qualité dont les conseils m'ont toujours été d'une aide précieuse. Cette réorganisation est donc au niveau de mon E.M. et des chefs de corps **une œuvre collective.***

Le calendrier de cette réorganisation

Le 30 juin 1984, la 31^e Brigade est dissoute et donne naissance à la 6^e Division Légère Blindée dont le PC est à Nîmes.

Une grandiose prise d'armes, présidée par le général Forray, commandant la Force d'Action Rapide (FAR), rassemble une dernière fois au quartier Viénot toutes les unités de la Brigade. J'ai convié à cette cérémonie, en souvenir de notre "campagne" de Beyrouth, le vice-amiral Klotz, commandant l'aviation embarquée et le groupe des porte-avions.

Une page est tournée.

*Le 1er juillet, je deviens **le premier commandant de la Légion étrangère** (enquête faite il a bien existé un commandement de la Légion (COLE) de 1955 à 1957 mais ce commandement ne regroupait pas toutes les unités Légion). En effet, jusqu'à cette date - juillet 1984 -, la République n'avait pas voulu, disait-on, rassembler les unités de la Légion sous un commandement unique, mettant, sans doute, en application l'adage historique: "Rome, prends garde à la colère de tes légions".*

Tous mes prédécesseurs, depuis le général Rollet en 1931, n'avaient été, au mieux, que des inspecteurs techniques de la Légion étrangère. Les généraux inspecteurs furent au nombre de six: Rollet (1931-1935), Montclar (1948-1950), Lennuyeux, Gardy, Morel, Lefort (1955-1964). En 1972, une nouvelle formule est créée pour donner un semblant de cohésion à l'ensemble Légion: le Groupement de Légion Etrangère (GLE). Mais ses chefs successifs, les généraux Letestu, Foureau, Goupil, Lardry et moi-même, n'ont en fait que des prérogatives d'inspecteur technique sur les

6 autres régiments qui ne sont pas placés sous leur autorité directe. Or, l'arrêté signé Charles Hernu, qui fonde désormais le commandement, stipule: **“l'officier général commandant la Légion étrangère exerce ses attributions sur l'ensemble de la Légion étrangère”**. Cet arrêté, nous l'avons élaboré à trois: Le Corre, Forcin, Coullon. Pas une ligne n'a été modifiée par le Ministre, alors que l'EMAT, fort d'idées préconçues sur les soi-disant appréhensions politiques vis-à-vis d'un tel commandement, m'avait prédit que le Ministre ne le signerait pas! L'objectif principal est atteint, mais l'effort d'organisation ne s'arrête pas là.

Le 5^e RMP redevient le 5^e Régiment étranger et le 6^e Régiment étranger de génie est créé. Le 1^{er} juillet, le 5^e Régiment Mixte du pacifique (RMP), où la Légion est l'élément dominant avec 60% des effectifs, retrouve sa filiation légitime de 5^e Régiment étranger renouant ainsi avec le passé prestigieux de notre “régiment du Tonkin” de l'épopée coloniale. J'avais demandé cette nouvelle appellation au général Imbot au retour de mon inspection de décembre 1983 à Mururoa. Il avait immédiatement acquiescé et décidé la mesure. Un régiment doit avoir des “racines”, il y puise une grande partie de ses forces morales. Les sapeurs du Génie et les militaires du Matériel qui servaient au 5^e RMP ont été très fiers de porter, comme leurs camarades légionnaires, le béret vert pendant leur séjour en Polynésie. Et puis le terme “mixte” prêtait à ambiguïté. Certains pensaient même qu'il s'agissait d'un régiment où hommes et femmes étaient à parité. Enfin et surtout, le 1^{er} juillet, la Légion compte un régiment de plus, le 6^e régiment étranger de génie (6^e REG). C'est une première dans son histoire de compter un régiment de cette arme dans ses rangs. Je l'avais demandé pour élargir notre “palette” interarmes. En contrepartie, je sacrifiais la Compagnie Renforcée de Travaux Routiers de la Légion Etrangère (CRTRLE) qui, depuis 5 ans, jouait les terrassiers dans le camp de Canjuers.

Les circonstances exactes de cette création

A mon retour de la mission "Beyrouth" (FMSB) de la 31^e Brigade, en 1983, j'avais fait part au général IMBOT de l'importance du rôle qu'avait joué l'unité du 17^e RGP placée sous mes ordres. J'avais, à la fois, été impressionné par la remarquable qualité professionnelle de ses personnels mais aussi par leur "usure" rapide, leur régiment étant l'unique régiment de génie d'assaut de notre armée. Il en avait convenu et m'avait demandé avec humour "si la Légion avait une solution à lui proposer".

Cette boutade n'était pas tombée dans l'oreille d'un sourd d'autant qu'à l'époque, la CRTRLE, qui avait succédé au 61^e BMGL à Canjuers, nous apparaissait exploitée par le « génie travaux » du camp, comme unité "corvéable à merci" (2 décès dus à la fatigue).

L'opportunité d'une solution Légion s'offrit par la dissolution de la 31^e Brigade et la création du COMLE.

J'avais déjà fait étudier en cercle très restreint la transformation de la CRTRLE comme première mise d'une création d'un régiment de génie d'assaut légion. L'EMAT de son côté avait dans ses cartons une 6^e DLB. Le rapprochement des deux "solutions", sous la houlette du CEMAT, aboutit à la création du 6^e REG malgré la ferme opposition du Directeur et de l'Inspecteur du Génie (deux enfants de troupe, comme moi) qui m'accusèrent d'avoir conduit une OPA Légion sur le Génie! J'ai dû leur rappeler que la Légion ne pesait que 8 000 hommes contre un Génie de 35 000 hommes. Difficile de conduire une OPA avec une telle mise de fonds ! Là était d'ailleurs le vrai problème: "qui payait la facture en effectif"? Le 6^e REG créé, il fallait, en effet, pour l'EMAT, demeurer dans son enveloppe d'effectif. Aussi, en bon "ancien DPMAT" le général IMBOT me fit successivement deux propositions:

1- Un commandement commun 6^eDLB/COMLE à l'exemple de l'ancien GLE/31^e Brigade. Economie: 1 régiment de Commandement et de Soutien (RCS). Cette fonction étant assurée par le 1^{er} RE pour les 2 unités DLB et COMLE. Refus sans appel et solidement argumenté de ma part: « un Chef ne peut pas avoir 2 missions permanentes ». Beyrouth avait été pour moi un exemple probant.

2- La mise sur pied d'un escadron de transport de la 6^e DLB au sein du 1^{er} RE. Discussion de "chiffonniers", des deux côtés chiffres en main, avec le CEMAT par téléphone, puis à Aubagne, avec le major-général, le général SCHMITT, pour aboutir à: « entretenir en permanence un peloton de transport organique et, sur préavis, mise sur pied du reliquat de l'escadron », tout cela sur l'effectif du 1^{er} RE . Enfin, pour mémoire, le dernier incident eut lieu avec l'Inspecteur du Génie, le général de corps d'armée Coutenceau. Il concernait l'inscription à porter sur le drapeau: 6^e Régiment Etranger **du** Génie, pour lui, **de** Génie, pour moi comme il y a un 2^e Régiment Etranger de Parachutiste et un 1^{er} Régiment Etranger de Cavalerie. Le Chef d'Etat-Major trancha le différend à mon avantage.

La CRTRLE dissoute allait devenir le noyau actif de ce régiment de génie d'assaut, à la satisfaction de tout son personnel. Le 6^e REG fut implanté au camp de l'Ardoise, près d'Avignon. Une partie des cadres sous-officiers provenait de l'arme du génie, c'était ceux que nous appelons dans notre langage Légion des cadres "blancs". Cet apport nous était nécessaire en attendant de disposer des techniciens "génie" au sein de notre corps de sous-officiers. Le 12 octobre, le général IMBOT, CEMAT, remettait son drapeau au régiment en déclarant: **"En remettant son drapeau au 6^e REG, je paye ma dette à la Légion qui m'a appris à vivre et à servir comme elle vous apprend encore aujourd'hui, légionnaires, à vivre et à servir"**. Avec ce régiment la Légion disposait désormais de la gamme complète des armes dites de "mêlée": Infanterie, Cavalerie et Génie d'assaut.

Ce changement de dénomination pour le "5" et cette création du "6" confèrent au Commandement de la Légion, dès sa création, outre la notoriété, une base solide

pour asseoir son autorité de fait au sein de l'institution légionnaire mais surtout au sein de l'Armée de terre, vis-à-vis des grands commandements qui ont "pour emploi" nos régiments de combat. Au plan des unités, cette réorganisation est complétée par l'attribution de l'étendard du 2^e REC à notre Détachement de Légion Etrangère de Mayotte qui, jusqu'ici, ne disposait que d'un fanion. L'accord m'est donné par le général IMBOT en réponse immédiate à ma demande. Le DLEM prend ainsi rang de "corps de troupe".

Le Code d'Honneur et le Président des Sous-Officiers de la Légion étrangère

Cette organisation sera complétée par deux créations. Elles ont vocation à renforcer les liens internes de la communauté légionnaire et à "afficher" la solidarité de ses membres.

Les voici:

1- L'institution d'un président des sous-officiers de la Légion étrangère, autorité morale de l'ensemble du corps des sous-officiers de tous les régiments, désigné par le Général après avis des présidents de chaque régiment. Ce président devient membre de mon cabinet.

2- L'établissement d'une règle de conduite "légionnaire" que je baptise "code d'honneur du légionnaire". L'établissement de ce code m'était apparu nécessaire pour lutter contre la dégradation lente mais continue du sens moral de nos jeunes engagés dont une partie constituait, il faut bien le dire, le sous-produit d'une civilisation urbaine manquant de plus en plus de repères moraux. J'ai l'adhésion immédiate de tous mes colonels pour cette entreprise, à l'élaboration de laquelle ils vont largement contribuer. Chaque régiment m'adresse ses propositions. Je confie la mise au point finale au 4^e Etranger.

*En adressant le produit “fini” à toutes les unités, j’écris dans ma directive: “**je tiens à vous préciser le cadre général dans lequel vous le ferez enseigner et qui exclut toute proclamation à caractère solennel ou ostentatoire. Il ne faut, en effet, jamais confondre ETHIQUE et folklore.**” A l’époque où j’écris ces lignes (octobre 1997), la Légion demeure la seule unité de notre armée qui dispose d’un code d’honneur et d’une formation morale inscrite au programme de son régiment d’instruction.*

Il me faut revenir sur la création du poste de président des sous-officiers de la Légion étrangère.

*A la Légion, le corps des sous-officiers est une institution, un ordre même. D’une discipline exemplaire, d’un incontestable professionnalisme, fier de leur état et conscient de la force qu’ils représentent, les sous-officiers sont la “Légion” avec ses remarquables qualités mais aussi ses défauts. Véritables apôtres de l’institution légionnaire, combattants redoutables et d’un dévouement absolu, ils sont rarement pris en défaut. Mais ils ont l’orgueil, parfois excessif, de leur situation au sein des régiments. Rien n’est possible sans leur adhésion. Le général Brothier, un de mes grands anciens avait, à leur sujet, cette image: “**Ils sont l’ossature, les courroies de transmission, les embrayages, les accélérateurs et les freins de la mécanique “Légion”. Pour moi, ils sont et ils demeurent la colonne vertébrale de la Légion.** Quand on a su gagner leur confiance et leur attachement, on peut tout attendre d’eux, sans avoir rien à demander. Ils aiment donc, très légitimement, être écoutés, entendus et traités comme des cadres de maîtrise et non comme des vulgaires subalternes. Voilà pourquoi j’ai créé le poste de Président des sous-officiers de la Légion étrangère. Mes deux premiers présidents furent deux de mes anciens sous-officiers de la 13^e DBLE: les majors Krepper et Roos, tous deux d’origine allemande.*

Je vais compléter cette action d’organisation par une sensibilisation permanente des cadres à la qualité des relations humaines qui sont le ciment de notre institution

légionnaire. Celles-ci reposent sur deux principes qui fondent l'exercice du commandement à la Légion étrangère:

1- Homme coupé de son passé, de son milieu social et familial, le légionnaire doit trouver à la Légion le climat affectif d'une nouvelle famille (LEGIO PATRIA NOSTRA).

C'est le chef qui crée ce climat.

2- Outre l'oubli, l'asile ou l'aventure, le légionnaire est venu chercher un idéal à la Légion.

C'est le chef qui personnifie cet idéal.

*Ces relations humaines exigent donc de la part de l'officier: **amour, exigence, respect** à l'égard de "Monsieur légionnaire". Voici le message que je me suis efforcé de faire passer pendant tout mon commandement. En effet, le jeune légionnaire arrive à la Légion bien souvent déboussolé, avec l'intention de rompre avec son passé, à la recherche d'on ne sait quoi mais d'autre chose que ce qui était jusque-là son quotidien. C'est la raison pour laquelle on ne doit jamais l'utiliser dans son ancien métier sauf s'il en fait expressément la demande. En s'engageant à la Légion, il entre dans une véritable communauté militaire où la rude discipline n'exclut ni la confiance, ni la solidarité, ni l'amitié réciproque. Il voit ses cadres partager sa vie de tous les jours et, en opération, les mêmes fatigues et les mêmes dangers. Il s'attache profondément à ses officiers dont il a la coquetterie et l'orgueil. Il finit par tout admettre d'eux, même leurs extravagances pour certains.*

Il n'y a pas une troupe, dans notre armée, où l'officier porte une aussi lourde responsabilité morale et affective à l'égard de ses hommes.

PS (NDLR) – *Le général Coullon souhaitait atteindre deux autres objectifs pour compléter cette construction :*

1- Création du Conseil de la Légion qui se réunirait sous la présidence du CEMAT. Cet objectif a été atteint sous le commandement de l'un de ses successeurs, le général Bouquin.

2- La réception, en tête-à-tête, du COMLE par le Ministre car, au plan politique, le COMLE assume deux responsabilités uniques et exorbitantes du droit public :

a- Le recrutement d'étrangers au service des armes de la France dans des unités partie intégrante de notre armée,

b- Le recrutement sous identité d'emprunt.

Il est donc important qu'il s'en entretienne avec l'autorité politique responsable de nos armées. Objectif non encore atteint.